

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE PUBLIQUE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE LAVAL tenue le jeudi 4 janvier 2024 à 9 h en la salle du conseil de l'hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle sont présents:

MM. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, et Nicholas Borne ainsi que Mme Christine Poirier, via l'application Teams, sous la présidence de M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, via l'application Teams formant quorum des membres du comité exécutif;

sont aussi présents:

M. Benoit Collette, directeur général;
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim, via l'application Teams.

CE-20240104-1

PROCÉDURES - LOTS 1 718 958 ET 1 719 944

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des affaires juridiques à entreprendre toutes les procédures judiciaires requises afin de faire cesser l'empiétement sur les lots 1 718 958 et 1 719 944 du cadastre du Québec, propriétés de la Ville de Laval, et exiger la remise en état de ceux-ci.

(SD-2023-6189)

CE-20240104-2

RECOMMANDATION AU CONSEIL - INDEMNITÉ MAJORÉE - EXPROPRIATION - LOT 4 202 505

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'approuver la majoration de 232 100 \$ de l'indemnité prévue pour l'acquisition par voie d'expropriation du lot 4 202 505 du cadastre du Québec, nécessaire à des fins d'aménagement de la Promenade Plantée et de redéveloppement.

(CT:1778741)
(SD-2023-6268)

CE-20240104-3

RECOMMANDATION AU CONSEIL - CONVENTION DE RÈGLEMENT HORS COUR QUANT À L'INDEMNITÉ DÉFINITIVE D'EXPROPRIATION - LOT 4 202 505

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



de recommander au conseil d'approuver la convention de règlement hors cour quant à l'indemnité définitive d'expropriation à intervenir entre Ville de Laval et M. Anh Tuan Ngo, au montant de 808 000 \$, pour l'acquisition par voie d'expropriation du lot 4 202 505 du cadastre du Québec, nécessaire à des fins d'aménagement de la Promenade Plantée et de redéveloppement;

d'autoriser le Service des affaires juridiques à préparer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'entente;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1778741)
(SD-2023-6268)

CE-20240104-4

**CRÉDITS BUDGÉTAIRES - BUREAU DES TRANSACTIONS ET
DES INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver une dépense au montant total de 232 100 \$, dont un montant 72 368 \$ pris à même les sommes disponibles au Règlement L-12726-F et un montant 159 732 \$ pris à même les sommes disponibles au Règlement L-12727-F, requis pour défrayer l'indemnité définitive d'expropriation dans le cadre de l'acquisition par voie d'expropriation du lot 4 202 505 du cadastre du Québec, situé sur le boulevard des Laurentides, nécessaire à des fins d'aménagement de la Promenade Plantée et de redéveloppement;

aux montants ci-dessus mentionnés s'ajoutent les taxes si applicables;

le tout conditionnellement à l'approbation de la convention de règlement hors cour et de l'augmentation quant à l'indemnité définitive d'expropriation.

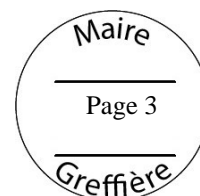
(CT:1778741)
(SD-2023-6268)

CE-20240104-5

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-12726-F

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-12726-F, un montant de 72 400 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 20 ans, requis dans le cadre de l'indemnité définitive d'expropriation pour l'acquisition du lot 4 202 505 du cadastre du Québec, nécessaire à des fins d'aménagement de



la Promenade Plantée et de redéveloppement, conditionnellement à l'approbation de la convention de règlement hors cour et de l'augmentation quant à l'indemnité définitive d'expropriation.

(CT:1778741)
(SD-2023-6268)

CE-20240104-6

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-12727-F

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-12727-F, un montant de 159 800 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 20 ans, requis dans le cadre de l'indemnité définitive d'expropriation pour l'acquisition du lot 4 202 505 du cadastre du Québec, nécessaire à des fins d'aménagement de la Promenade Plantée et de redéveloppement, conditionnellement à l'approbation de la convention de règlement hors cour et de l'augmentation quant à l'indemnité définitive d'expropriation.

(CT:1778741)
(SD-2023-6268)

CE-20240104-7

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION - MANDAT RÉVISÉ - COMITÉ CONSULTATIF AD HOC SUR LA LANGUE FRANÇAISE

ATTENDU QUE, le 7 mars 2023, par sa résolution CM-20230307-187, le conseil municipal a constitué le Comité consultatif ad hoc sur la langue française (CCLF) et a établi son mandat;

ATTENDU QUE la Politique-cadre en matière de gouvernance de la Ville de Laval prévoit que le Secrétariat de la gouvernance peut, au besoin, procéder à la révision des mandats de toutes les instances internes de la Ville;

ATTENDU QUE de nombreux délais et circonstances retardent le début des travaux du CCLF prévu en janvier 2024. Pour l'instant, les travaux du CCLF s'amorceront sans la personne-ressource devant accompagner ce comité dans ses travaux. Dans ce contexte, force est de constater que le mandat du CCLF doit être modifié afin de corriger le délai imparti au comité pour rendre son rapport et formuler ses recommandations au conseil municipal;

ATTENDU QUE ces nombreux délais et circonstances relèvent du démarrage du processus de création du CCLF, du recrutement de ses membres indépendant(e)s et du processus d'embauche de la personne-ressource pour accompagner les travaux du CCLF;

ATTENDU QUE les modifications proposées au mandat concernent



uniquement les articles 3 et 24. Ces modifications visent strictement à modifier le délai imparti au CCLF pour rendre son rapport et formuler ses recommandations au conseil municipal, ce délai passant d'au plus tard à la fin de l'année 2023 à au plus tard à la fin de l'année 2024. La possibilité de prolonger ce délai pour une période additionnelle de 6 mois demeure inchangée; et

ATTENDU QUE le Secrétariat de la gouvernance recommande au conseil municipal d'adopter le mandat révisé du CCLF, joint au sommaire décisionnel, qui remplace le mandat de ce comité approuvé par la résolution CM-20230307-187;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adopter le mandat révisé du Comité consultatif ad hoc sur la langue française, joint au sommaire décisionnel.

(SD-2023-6528)

CE-20240104-8

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le procès-verbal de la séance publique du comité exécutif tenue le mercredi 13 décembre 2023 à 9 h.

(SD-2023-6470)

CE-20240104-9

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le procès-verbal de la séance à huis clos du comité exécutif tenue le mercredi 13 décembre 2023 à 9 h 18.

(SD-2023-6470)

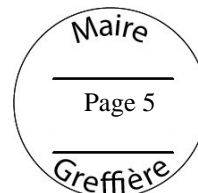
CE-20240104-10

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le procès-verbal de la séance à huis clos du comité exécutif tenue le lundi 18 décembre 2023 à 11 h 30.

(SD-2023-6530)



CE-20240104-11

AUTORISATION - MANDAT - CONTRAT DOS-975

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser Conseillers en gestion et informatique CGI inc. à fournir un développeur front-end pour le contrat à exécution sur demande pour les services professionnels dans le domaine des technologies de l'information pour le projet «43-00001 - Développement permis numérique unifié», au montant de 80 962,18 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-975, lot 5.

(CT:1777917)
(SD-2023-6152)

CE-20240104-12

DÉPENSES - PAIEMENT COMPTANT DES IMMOBILISATIONS
- CONTRAT DOS-975

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser des crédits au montant de 73 930 \$, taxes nettes incluses, pour assurer le financement d'un mandat professionnel à Conseillers en gestion et informatique CGI inc. dans le cadre du contrat DOS-975, lot 5, pour le projet «43-00001 - Développement permis numérique unifié», et ce, pris à même les sommes disponibles pour le paiement comptant des immobilisations.

(CT:1777917)
(SD-2023-6152)

CE-20240104-13

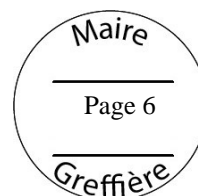
AUTORISATION - MANDAT - CONTRAT DOS-975

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser Cofomo inc. à fournir un spécialiste pare-feu pour le contrat à exécution sur demande pour les services professionnels dans le domaine des technologies de l'information pour le programme «26-10103 - Réseaux de télécommunication», au montant de 144 537,37 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-975, lot 2.

(CT:1779157)
(SD-2023-6339)



CE-20240104-14

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-12982-F - CONTRAT DOS-975

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-12982-F, un montant de 132 000 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 5 ans.

(CT:1779157)
(SD-2023-6339)

CE-20240104-15

AUTORISATION - MANDAT - CONTRAT DOS-975

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser Cofomo inc. à fournir un technicien en réseautique junior dans le cadre du contrat à exécution sur demande pour les services professionnels dans le domaine des technologies de l'information pour le programme «26-10103 - Réseaux de télécommunication», au montant de 87 853,09 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-975, lot 2.

(CT:1779765)
(SD-2023-6443)

CE-20240104-16

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-12982-F - CONTRAT DOS-975

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-12982-F, un montant de 80 300 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 5 ans.

(CT:1779765)
(SD-2023-6443)

CE-20240104-17

AUTORISATION - MANDAT - CONTRAT DOS-1496

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser Conseillers en gestion et informatique CGI inc. à fournir un expert en évaluation des vulnérabilités des systèmes TI



intermédiaire dans le cadre du contrat à exécution sur demande pour les services professionnels dans le domaine des technologies de l'information, pour le projet «Mise en place de la fonction Cybersécurité», au montant de 98 818,54 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-1496.

(CT:1780077)
(SD-2023-6518)

CE-20240104-18

AUTORISATION - MANDAT - CONTRAT DOS-1496

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser Conseillers en gestion et informatique CGI inc. à fournir un expert en gouvernance de la sécurité de l'information sénior pour le contrat à exécution sur demande pour les services professionnels dans le domaine des technologies de l'information, pour le projet «Mise en place de la gouvernance de sécurité», au montant de 152 134,98 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-1496.

(CT:1780092)
(SD-2023-6522)

CE-20240104-19

RECOMMANDATION AU CONSEIL - AUTORISATION -
MANDAT - CONTRAT DOS-975

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser Conseillers en gestion et informatique CGI inc. à fournir un coordonnateur en infrastructure pour le contrat à exécution sur demande pour les services professionnels dans le domaine des technologies de l'information pour le programme «Développement et acquisition de logiciels divers», au montant de 318 710,70 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-975, lot 3.

(CT:1780513)
(SD-2023-6564)

CE-20240104-20

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-12982-F - CONTRAT DOS-975



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-12982-F, un montant de 291 100 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 5 ans, conditionnellement à l'autorisation du mandat professionnel par le conseil municipal.

(CT:1780513)
(SD-2023-6564)

CE-20240104-21

**RECOMMANDATION AU CONSEIL - AUTORISATION -
MANDAT - CONTRAT DOS-975**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser Conseillers en gestion et informatique CGI inc. à fournir un spécialiste en gestion des serveurs pour le contrat à exécution sur demande pour les services professionnels dans le domaine des technologies de l'information pour le programme «Développement et acquisition de logiciels divers», au montant de 234 591,26 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-975, lot 3.

(CT:1780478)
(SD-2023-6551)

CE-20240104-22

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-12982-F - CONTRAT DOS-975

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-12982-F, un montant de 214 300 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 5 ans, conditionnellement à l'autorisation du mandat professionnel par le conseil municipal.

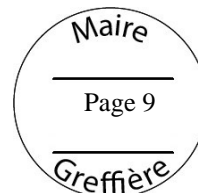
(CT:1780478)
(SD-2023-6551)

CE-20240104-23

**RECOMMANDATION AU CONSEIL - AUTORISATION -
MANDAT - CONTRAT DOS-975**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser Conseillers en gestion et informatique CGI inc. à fournir un spécialiste en gestion des serveurs



pour le contrat à exécution sur demande pour les services professionnels dans le domaine des technologies de l'information pour le programme «Développement et acquisition de logiciels divers», au montant de 238 567,38 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-975, lot 3.

(CT:1780507)
(SD-2023-6560)

CE-20240104-24

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-12982-F - CONTRAT DOS-975

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-12982-F, un montant de 217 900 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 5 ans, conditionnellement à l'autorisation du mandat professionnel par le conseil municipal.

(CT:1780507)
(SD-2023-6560)

CE-20240104-25

RECOMMANDATION AU CONSEIL - AUTORISATION -
MANDAT - CONTRAT DOS-975

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser Conseillers en gestion et informatique CGI inc. à fournir un spécialiste en gestion des serveurs pour le contrat à exécution sur demande pour les services professionnels dans le domaine des technologies de l'information pour le programme «Développement et acquisition de logiciels divers», au montant de 234 591,26 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-975, lot 3.

(CT:1780485)
(SD-2023-6556)

CE-20240104-26

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-12982-F - CONTRAT DOS-975

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-12982-F, un montant de 214 300 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 5 ans, conditionnellement à



l'autorisation du mandat professionnel par le conseil municipal.

(CT:1780485)
(SD-2023-6556)

CE-20240104-27

AUTORISATION - MANDAT - CONTRAT DOS-975

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser Cofomo inc. à fournir un technicien en réseautique junior pour le contrat à exécution sur demande pour les services professionnels dans le domaine des technologies de l'information pour le programme «26-10103 - Réseaux de télécommunication», au montant de 87 853,09 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-975, lot 2.

(CT:1779977)
(SD-2023-6499)

CE-20240104-28

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-12982-F - CONTRAT DOS-975

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-12982-F, un montant de 80 300 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 5 ans.

(CT:1779977)
(SD-2023-6499)

CE-20240104-29

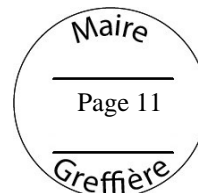
AUTORISATION - MANDAT - CONTRAT DOS-975

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser Conseillers en gestion et informatique CGI inc. à fournir un administrateur en base de données pour le contrat à exécution sur demande pour les services professionnels dans le domaine des technologies de l'information pour le programme «Développement et acquisition de logiciels divers», au montant de 208 044,04 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-975, lot 3.

(CT:1780509)
(SD-2023-6562)



CE-20240104-30

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-12982-F - CONTRAT DOS-975

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-12982-F, un montant de 190 000 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 5 ans.

(CT:1780509)
(SD-2023-6562)

CE-20240104-31

RECOMMANDATION AU CONSEIL - AFFECTATION
BUDGÉTAIRE - EMPLOYÉS PERMANENTS - PROGRAMME
TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de modifier ou de maintenir l'affectation budgétaire des employés permanents au programme triennal d'immobilisations pour la période du 1er mai 2023 au 31 décembre 2024, soit:

d'autoriser le Service des finances à financer à même les fonds disponibles au Règlement L-12737-F, un montant de 195 300 \$ sur un terme de 10 ans;

d'autoriser le Service des finances à financer à même les fonds disponibles au Règlement L-12900-F, un montant de 745 700 \$ sur un terme de 10 ans;

d'autoriser le Service des finances à financer à même les fonds disponibles au Règlement L-12902-F, un montant de 215 500 \$ sur un terme de 5 ans;

d'autoriser des crédits au montant de 647 700 \$ pour assurer le financement des salaires et bénéfices sociaux, et ce, pris à même les sommes disponibles pour le paiement comptant des immobilisations;

d'autoriser des crédits au montant de 2 993 920 \$ pour assurer le financement des salaires et bénéfices sociaux, et ce, à même la réserve financière pour le service de l'eau.

(SD-2023-5863)

CE-20240104-32

ENTENTE DE TARIFICATION, OPÉRATIONS BANCAIRES,
TAXES ET CONTRAVENTIONS - BANQUE NATIONALE



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver l'entente de tarification, opérations bancaires, taxes et contraventions à intervenir entre la Ville de Laval et la Banque Nationale quant aux services bancaires à être utilisés par la Ville pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028;

d'autoriser la trésorière et directrice du Service des finances à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes, de prescrire que ces documents ne requièrent pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière.

(SD-2023-6334)

CE-20240104-33

DÉPÔT - DÉBOURSÉS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte des rapports de la trésorière du 20 novembre et du 19 décembre 2023 concernant des déboursés de 19 494 781,17 \$.

(SD-2023-6542)

Les discussions sur le point 36.1 de l'ordre du jour sont reportées à une séance ultérieure.

CE-20240104-34

DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES - CONTRAT DOS-1941

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

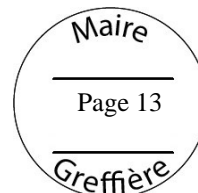
de demander des soumissions par voie d'appel d'offres public pour l'acquisition de produits chimiques pour les piscines extérieures;

d'autoriser le Service du greffe à procéder à la publication dudit appel d'offres dans un journal et dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO), les soumissions devant être déposées au bureau du Greffier au plus tard à l'heure et à la date mentionnées à l'appel d'offres.

(SD-2023-4883)

CE-20240104-35

DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES - CONTRAT DOS-2113



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander des soumissions par voie d'appel d'offres public pour les services de location d'autobus scolaires réguliers et adaptés pour les camps de jour;

d'autoriser le Service du greffe à procéder à la publication dudit appel d'offres dans un journal et dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO), les soumissions devant être déposées au bureau du Greffier au plus tard à l'heure et à la date mentionnées à l'appel d'offres.

(SD-2023-5366)

CE-20240104-36

**RECOMMANDATION AU CONSEIL - QUANTITÉS
SUPPLÉMENTAIRES - MODIFICATION DE CONTRAT DOS-
1060**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser, dans le cadre de l'acquisition et la mise en place d'une solution SAAS pour la gestion intégrée des plateaux et inscriptions aux activités, prévus au contrat DOS-1060, la modification suivante:

des quantités supplémentaires au montant de 230 363,91 \$ à Les Entreprises Amilia inc., dont le détail apparaît au rapport du Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social daté du 27 juillet 2023 joint au sommaire décisionnel.

(CT:1773907)
(SD-2023-5458)

CE-20240104-37

**DÉPENSES - PAIEMENT COMPTANT DES IMMOBILISATIONS
- CONTRAT DOS-1060**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser des crédits au montant de 26 247 \$, taxes nettes incluses, pour assurer le financement des quantités supplémentaires requises au contrat DOS-1060 pour l'acquisition et la mise en place d'une solution SAAS pour la gestion intégrée des plateaux et inscriptions aux activités, et ce, pris à même les sommes disponibles pour le paiement comptant des immobilisations, conditionnellement à l'autorisation des quantités supplémentaires dudit contrat par le conseil municipal.

(CT:1773907)
(SD-2023-5458)



CE-20240104-38

OCTROI - CONTRAT DOS-2151

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'octroyer le contrat DOS-2151, à l'entreprise et au montant ci-dessous mentionnés, pour les services professionnels d'un chargé de projet pour le Service de police, pour une période d'un an, le tout selon les termes et conditions de son offre de services et des documents de demande de prix:

Levio Conseils inc.
127 202,59 \$.

(CT:1774685)
(SD-2023-5569)

CE-20240104-39

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-1949

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-1949, au soumissionnaire et aux montants ci-dessous mentionnés, pour l'acquisition et le service de maintenance des bacs de la Ville, pour une période de 4 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

USD Global inc.
lot 1
2 164 404,38 \$;

lot 2
1 844 969,33 \$.

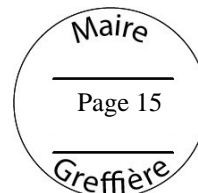
(CT:1776966)
(SD-2023-5977)

CE-20240104-40

RECOMMANDATION AU CONSEIL - QUANTITÉS
SUPPLÉMENTAIRES - MODIFICATION DE CONTRAT OS-SP-
30310

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser, dans le cadre des services professionnels d'architectes pour la préparation d'études, de plans et devis ainsi que les services durant la construction pour différents



mandats pour la Ville de Laval, prévus au contrat OS-SP-30310, les modifications suivantes:

des quantités supplémentaires à Cardin Julien inc. au montant de 551 880 \$ pour le lot 1 et à Beaupré Michaud et Associés, Architectes S.E.N.C.R.L, au montant de 459 900 \$ pour le lot 2, dont les détails apparaissent aux rapports du Services des immeubles, parcs et espaces publics datés du 7 et du 14 novembre 2023.

(CT:1777045)
(SD-2023-5984)

Les discussions sur le point 36.8 de l'ordre du jour sont reportées à une séance ultérieure.

CE-20240104-41

APPEL D'OFFRES ANNULÉ - CONTRAT DOS-1269

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'annuler l'appel d'offres DOS-1269 pour l'acquisition de services d'analyses sur les effluents des StaRRE Fabreville et La Pinière.

(SD-2023-6050)

CE-20240104-42

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-1759

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-1759 aux soumissionnaires et aux montants ci-dessous mentionnés, pour les travaux d'aménagement d'une aire de planche à roulettes (skatepark) aux parcs du Moulin et Notre-Dame et d'une piste à rouleaux (pumptrack) au parc Sablon, pour une période de 90 jours, le tout selon les termes et conditions de leur soumission et des documents d'appel d'offres:

Lanco Aménagement inc.
lot 1, parc du Moulin
2 000 398,29 \$;

Excavation P. Dupras inc.
lot 2, parc Notre-Dame
2 678 532,33 \$;

Lavallée & Frères (1959) ltée
lot 3, parc du Sablon
2 058 999,99 \$.



(CT:1778524)
(SD-2023-6241)

CE-20240104-43

DÉBUT, SURVEILLANCE ET MISE EN PLACE DES
MATÉRIAUX - CONTRAT DOS-1759

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le début des travaux par Lanco Aménagement inc. pour le lot 1 du contrat DOS-1759 pour les travaux d'aménagement d'une aire de planche à roulettes (skatepark) au parc du Moulin, et ce, sur réception des garanties exigées par les documents d'appel d'offres;

d'autoriser Karyne Architecte Paysagiste (KAP) inc. à effectuer l'assistance technique et la surveillance en architecture durant la réalisation desdits travaux, la phase B pour l'assistance technique au montant de 48 009,56 \$ et la phase C pour la surveillance au montant de 72 014,35 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-246;

d'autoriser Groupe ABS inc. à effectuer le contrôle de la mise en place des matériaux ainsi que les essais sur les matériaux au chantier et au laboratoire durant la réalisation desdits travaux, au montant de 71 678,63 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-332, lot 1;

le tout conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-1759 par le conseil municipal.

(CT:1778524)
(SD-2023-6241)

CE-20240104-44

DÉBUT, SURVEILLANCE ET MISE EN PLACE DES
MATÉRIAUX - CONTRAT DOS-1759

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le début des travaux par Excavation P. Dupras inc. pour le lot 2 du contrat DOS-1759 pour les travaux d'aménagement d'une aire de planche à roulettes (skatepark) au parc Notre-Dame, et ce, sur réception des garanties exigées par les documents d'appel d'offres;

d'autoriser Karyne Architecte Paysagiste (KAP) inc. à effectuer l'assistance technique et la surveillance en architecture durant la réalisation desdits travaux, la phase B pour l'assistance technique au montant de 64 284,78 \$ et la phase C pour la surveillance au montant



de 96 427,15 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-246;

d'autoriser Groupe Stantec Experts-Conseils Itée à effectuer le contrôle de la mise en place des matériaux ainsi que les essais sur les matériaux au chantier et au laboratoire durant la réalisation desdits travaux, au montant de 33 124,76 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-332, lot 2;

le tout conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-1759 par le conseil municipal.

(CT:1778524)
(SD-2023-6241)

CE-20240104-45

**DÉBUT, SURVEILLANCE ET MISE EN PLACE DES
MATÉRIAUX - CONTRAT DOS-1759**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le début des travaux par Lavallée & Frères (1959) Itée pour le lot 3 du contrat DOS-1759 pour les travaux d'aménagement d'une piste à rouleaux (pumptrack) au parc du Sablon, et ce, sur réception des garanties exigées par les documents d'appel d'offres;

d'autoriser Karyne Architecte Paysagiste (KAP) inc. à effectuer l'assistance technique et la surveillance en architecture durant la réalisation desdits travaux, la phase B pour l'assistance technique au montant de 49 416 \$ et la phase C pour la surveillance au montant de 74 124 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-246;

d'autoriser Groupe ABS inc. à effectuer le contrôle de la mise en place des matériaux ainsi que les essais sur les matériaux au chantier et au laboratoire durant la réalisation desdits travaux, au montant 76 457,23 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-332, lot 1;

le tout conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-1759 par le conseil municipal.

(CT:1778524)
(SD-2023-6241)



CE-20240104-46

AUTORISATION - UTILISATION - TRACES QUÉBEC -
CONTRAT DOS-1759

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser, dans le cadre du contrat DOS-1759 pour les travaux d'aménagement d'une aire de planche à roulettes (skatepark) aux parcs du Moulin et Notre-Dame et d'une piste à rouleaux (pumptrack) au parc du Sablon, le paiement des frais prévus au Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés suivis par le biais du système gouvernemental de traçabilité Traces Québec au ministre des Finances, au montant total estimé de 1 533,60 \$, soit:

lot 1: montant estimé de 788,10 \$, soit 370 tonnes métriques x 2,13 \$;
lot 2 :montant estimé de 106,50 \$, soit 50 tonnes métriques x 2,13 \$;
lot 3: montant estimé de 639 \$, soit 300 tonnes métriques x 2,13 \$;

le tout conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-1759 par le conseil municipal.

(CT:1778524)
(SD-2023-6241)

CE-20240104-47

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-2073

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-2073 à Épigraphe Architectes inc. au montant total de 1 338 750,50 \$, pour les services professionnels en architecture pour l'équipe maître du projet de la cour municipale, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres, à savoir:

la phase A «Revue documentaire», au montant de 98 510,58 \$;

la phase B «Rédaction d'exigences de performance», au montant de 247 936,69 \$;

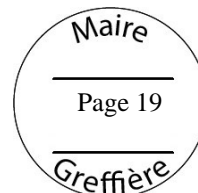
la phase C «Accompagnement durant l'appel de propositions», au montant de 342 763,47 \$;

la phase D «Services pendant la période de conception-construction», au montant de 448 333,52 \$;

ce dernier montant étant sous réserve de l'approbation des crédits requis et des approbations légales;

la phase E «Enveloppe budgétaire prédéfinie pour prestations particulières», au montant de 201 206,25 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat



DOS-2073.

(CT:1779010)
(SD-2023-6318)

CE-20240104-48

DÉPENSES - RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE PAIEMENT
COMPTANT DES IMMOBILISATIONS - CONTRAT DOS-2073

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser des crédits au montant de 629 342 \$, taxes nettes incluses, pour assurer le financement du contrat DOS-2073 pour les services professionnels en architecture pour l'équipe maître du projet de la cour municipale, et ce, à même la réserve financière pour le paiement comptant des immobilisations, conditionnellement à l'adjudication du contrat par le conseil municipal.

(CT:1779010)
(SD-2023-6318)

CE-20240104-49

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-2074

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-2074 à EMS Structure inc. au montant total de 248 173,54 \$, pour les services professionnels en génie civil et structure pour l'équipe maître du projet de la cour municipale, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres, à savoir:

la phase A «Revue documentaire», au montant de 17 936,10 \$;

la phase B «Rédaction d'exigences de performance», au montant de 59 844,49 \$;

la phase C «Accompagnement durant l'appel de propositions», au montant de 55 417,95 \$;

la phase D «Services pendant la période de conception-construction», au montant de 84 506,63 \$;

ce dernier montant étant sous réserve de l'approbation des crédits requis et des approbations légales;

la phase E «Enveloppe budgétaire prédéfinie pour prestations particulières», au montant de 30 468,38 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-2074.



(CT:1779012)
(SD-2023-6320)

CE-20240104-50

DÉPENSES - RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE PAIEMENT
COMPTANT DES IMMOBILISATIONS - CONTRAT DOS-2074

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser des crédits au montant de 121 629 \$, taxes nettes incluses, pour assurer le financement du contrat DOS-2074 pour les services professionnels en génie civil et structure pour l'équipe maître du projet de la cour municipale, et ce, à même la réserve financière pour le paiement comptant des immobilisations, conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-2074 par le conseil municipal.

(CT:1779012)
(SD-2023-6320)

CE-20240104-51

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-2075

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-2075 à Les Services EXP inc. au montant total de 605 918,25 \$, pour les services professionnels en génie mécanique, électrique et des télécommunications pour l'équipe maître du projet de la cour municipale, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres, à savoir:

la phase A «Revue documentaire», au montant de 39 091,50 \$;

la phase B «Rédaction d'exigences de performance», au montant de 117 274,50 \$;

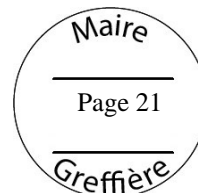
la phase C «Accompagnement durant l'appel de propositions», au montant de 109 226,25 \$;

la phase D «Services pendant la période de conception-construction», au montant de 261 568,13 \$;

ce dernier montant étant sous réserve de l'approbation des crédits requis et des approbations légales;

la phase E «Enveloppe budgétaire prédéfinie pour prestations particulières», au montant de 78 757,88 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-2075.



(CT:1779013)
(SD-2023-6321)

CE-20240104-52

DÉPENSES - RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE PAIEMENT
COMPTANT DES IMMOBILISATIONS - CONTRAT DOS-2075

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser des crédits au montant de 242 522 \$, taxes nettes incluses, pour assurer le financement du contrat DOS-2075 pour les services professionnels en génie mécanique, électrique et des télécommunications pour l'équipe maître du projet de la cour municipale, et ce, à même la réserve financière pour le paiement comptant des immobilisations, conditionnellement à l'adjudication du contrat par le conseil municipal.

(CT:1779013)
(SD-2023-6321)

CE-20240104-53

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2060

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'adjuger le contrat DOS-2060, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les services de transport des branches et des balayures de rue en remorque 53 pieds, pour une période de 12 mois, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Transport M.J. Lavoie inc.
132 002,80 \$.

(CT:1779089)
(SD-2023-6328)

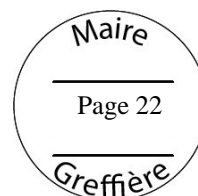
CE-20240104-54

DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES - CONTRAT DOS-1672

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander des soumissions par voie d'appel d'offres public pour les travaux de reconstruction de conduites d'aqueducs, d'égouts, de trottoirs, de préliminaires de rues, de pavage et d'éclairage, lot 19, groupe 5;

d'autoriser le Service du greffe à procéder à la publication dudit appel



d'offres dans un journal et dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO), les soumissions devant être déposées au bureau du Greffier au plus tard à l'heure et à la date mentionnées à l'appel d'offres.

(SD-2023-6360)

CE-20240104-55

RECOMMANDATION AU CONSEIL - OCTROI - CONTRAT
DOS-2196

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'octroyer le contrat DOS-2196, à l'entreprise et au montant ci-dessous mentionnés, pour l'acquisition de licences logicielles Adobe System, pour une période de 3 ans, le tout selon les termes et conditions de son offre de services et des documents de demande de prix:

Adobe inc.
1 520 856,58 \$;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville de Laval l'entente de services.

(CT:1779346)
(SD-2023-6381)

CE-20240104-56

DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES - CONTRAT DOS-
1687

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

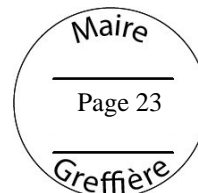
de demander des soumissions par voie d'appel d'offres public pour les services de vaporisation d'herbicide écologique contre l'herbe à puce et l'herbe à poux;

d'autoriser le Service du greffe à procéder à la publication dudit appel d'offres dans un journal et dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO), les soumissions devant être déposées au bureau du Greffier au plus tard à l'heure et à la date mentionnées à l'appel d'offres.

(SD-2023-6403)

CE-20240104-57

DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES - CONTRAT DOS-
1671



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander des soumissions par voie d'appel d'offres public pour les travaux de reconstruction de conduites d'aqueducs, d'égouts, de trottoirs, de préliminaires de rues, de pavage et d'éclairage, lot 19, groupe 4;

d'autoriser le Service du greffe à procéder à la publication dudit appel d'offres dans un journal et dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO), les soumissions devant être déposées au bureau du Greffier au plus tard à l'heure et à la date mentionnées à l'appel d'offres.

(SD-2023-6459)

CE-20240104-58

**RÉSOLUTION AMENDÉE - TOLÉRANCE DE
STATIONNEMENT - BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER**

ATTENDU QUE, par sa résolution CE-20230405-1012, le comité exécutif permettait le stationnement sur la rue Armand-Frappier, entre le boulevard Notre-Dame et la place Louis. R-Renaud, tous les jours de 5 h à 16 h, soit du 1er avril au 31 décembre 2023, requis dans le cadre du chantier de construction de Moderna, tout en respectant l'interdiction de stationner pour le dégagement des zones d'arrêt d'autobus, des bornes fontaines, des entrées charretières, des voies prioritaires pour les véhicules d'urgence, des espaces pour personnes handicapées et des intersections;

ATTENDU QU'il y aurait lieu de prolonger la période de tolérance de stationnement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'amender la résolution CE-20230405-1012 afin de remplacer la partie de texte «du 1er avril au 31 décembre 2023» par «du 1er avril 2023 au 31 mars 2024».

(SD-2023-6297)

CE-20240104-59

CRÉDITS BUDGÉTAIRES - POLICE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser une dépense au montant de 21 600 \$, non taxable, requise pour défrayer les coûts d'accréditation des formations, requalifications et inscriptions des dossiers à l'École nationale de



police pour l'année 2024.

(CT:1779385)
(SD-2023-6405)

CE-20240104-60

ACTIVITÉ DE PERFECTIONNEMENT - POLICE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser 2 policiers à participer à la formation «CRI-010-28 - Intégration à la fonction d'enquêteur policier volet 2» le 9 janvier 2024 à l'École nationale de police, au montant de 22 506 \$.

(CT:1779661)
(SD-2023-6431)

CE-20240104-61

ACTIVITÉ DE PERFECTIONNEMENT - POLICE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser 2 policiers à participer à la formation «CRI-010-28 - Intégration à la fonction d'enquêteur policier volet 2» le 23 janvier 2024 à l'École nationale de police, au montant de 22 506 \$.

(CT:1779670)
(SD-2023-6432)

CE-20240104-62

ACTIVITÉ DE PERFECTIONNEMENT - POLICE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser un policier à participer à la formation «CRI-010-28 - Intégration à la fonction d'enquêteur policier volet 2» le 6 février 2024 à l'École nationale de police, au montant de 11 253 \$.

(CT:1779676)
(SD-2023-6434)

CE-20240104-63

CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES - POLICE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser des crédits supplémentaires au montant de 829,94 \$ pour l'ajustement des coûts d'inscriptions et d'hébergement suite à la participation de policiers à la formation «CRI-010-28: volet 2 en



enquête policière» (fiche formation F-22953), qui a eu lieu entre le 5 septembre et le 8 décembre 2023 à l'École nationale de police.

(CT:1779889)
(SD-2023-6474)

CE-20240104-64

CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES - POLICE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser des crédits supplémentaires au montant de 829,94 \$ requis pour l'ajustement des coûts d'inscriptions et d'hébergement suite à la participation d'un policier à la formation «CRI-010-28: volet 2, en enquête policière» (fiche formation F-22931), qui a eu lieu entre le 18 septembre et le 22 décembre 2023 à l'École nationale de police.

(CT:1779890)
(SD-2023-6475)

CE-20240104-65

APPROBATION - ENTENTE - CENTRE DE SERVICES
SCOLAIRE DE LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville de Laval et le Centre de services scolaire de Laval au montant de 55 000 \$ concernant la 26ième édition du Défi OSEntreprendre;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.

(CT:1760280)
(SD-2023-3715)

CE-20240104-66

APPROBATION - ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE ET OFFRE
DE PRÊT - CLÔTURES SENTINELLE LTÉE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver l'entente d'aide financière à intervenir entre Ville de Laval et Clôtures Sentinelle ltée concernant le versement d'une aide financière au montant de 25 000 \$, dont la demande a été approuvée par le comité d'investissement conjoint (CIC) le 15 novembre 2023;

d'approuver l'offre de prêt à intervenir entre Ville de Laval et Clôtures Sentinelle ltée concernant le versement d'un prêt au montant



de 174 000 \$, dont la demande a été approuvée par le comité fonds créateur d'entreprises (FCE) le 15 novembre 2023;

d'autoriser la directrice du Service du développement économique ou le chef de division services aux entreprises à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes, de prescrire qu'ils ne requièrent pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière.

(CT:1779256)
(SD-2023-6354)

CE-20240104-67

REMPLACEMENT CADASTRAL - PL-2023-27

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver, conformément au chapitre 7 du titre 10 du Code de l'urbanisme, le paiement des frais de parcs par le versement de la somme de 13 300 \$.

(SD-2023-4816)

CE-20240104-68

DEMANDE DE MODIFICATIONS ACCEPTÉE - SADR-1 ET CDU-1

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de Ville de Laval à l'effet de modifier les règlements SADR-1 et CDU-1 afin d'étendre les fonctions autorisées à l'extérieur du périmètre urbain pour des raisons de sécurité publique;

de demander aux services de l'urbanisme et des affaires juridiques de préparer les projets de règlement requis afin de modifier le Règlement SADR-1 et le Règlement CDU-1;

et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2023-289.

(SD-2023-6130)

CE-20240104-69

DÉPÔT - DÉCISION - COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte de la décision de la Commission de protection du



territoire agricole du Québec rendue le 4 décembre 2023 dans le dossier numéro 439439 visant l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit la construction d'une résidence, d'une superficie approximative de 3 027 mètres carrés, correspondant à une partie du lot 1 391 970 du cadastre du Québec.

(SD-2023-6238)

CE-20240104-70

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE - CÉGEP
MONTMORENCY

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2023-63 du Cégep Montmorency, propriétaire, à l'effet d'autoriser, pour le bâtiment principal existant sur le lot 4284438-A (lot de base numéro 4 284 438) du cadastre du Québec, 475, boulevard de l'Avenir, l'installation d'une seconde enseigne au-dessus du plancher du dernier étage d'une section de la façade principale avant du bâtiment, alors qu'une seule enseigne par façade peut être installée au-dessus du plancher du dernier étage, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2023-302.

(SD-2023-6351)

CE-20240104-71

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE - RITA
TRAINA ET GINO DIZAZZO

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2023-72 de Rita Traina et Gino Dizazzo, propriétaires, à l'effet d'autoriser, pour un bâtiment unifamilial existant sur le lot 1 642 306 du cadastre du Québec, 1242, rue de Bâle:

une cour latérale gauche d'une dimension de 1,08 mètre au lieu d'un minimum de 1,50 mètre;
une cour latérale droite d'une dimension de 1,22 mètre au lieu d'un minimum de 1,50 mètre;

et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2023-303.

(SD-2023-6353)

CE-20240104-72

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE - MARC
ANTOUN ET JESSICA ABI-NAJEM



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2023-78 de Marc Antoun et Jessica Abi-Najem, propriétaires, à l'effet d'autoriser, pour l'habitation existante sur le lot 1 442 639 du cadastre du Québec, 489, 90e Avenue, une marge avant secondaire de 2,24 mètres, alors que le CDU-1 prescrit une marge avant secondaire minimale de 3 mètres, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2023-304.

(SD-2023-6355)

CE-20240104-73

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE -
AMANDA MANCINI**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2023-79 de Amanda Mancini, propriétaire, à l'effet d'autoriser, pour l'immeuble sur le lot 3 911 584 du cadastre du Québec, 661, rue Sabrina, qu'une piscine creusée se localise à 1,43 mètres de la ligne avant secondaire, alors que le CDU-1 prescrit une distance minimale de 3 mètres, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2023-305.

(SD-2023-6356)

CE-20240104-74

**DEMANDE D'EXEMPTION DE CASES DE STATIONNEMENT
ACCEPTÉE - LES HABITATIONS COLONIALES INC.**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'exemption de l'obligation de fournir et de maintenir les cases de stationnement requises au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme EX-2023-23 de Les Habitations Coloniales inc., propriétaire, à l'effet de permettre l'exemption d'une case de stationnement dans le cadre de la construction d'une habitation trifamiliale sur le lot 1 636 816 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2023-306.

(SD-2023-6359)

Les discussions sur le point 43.9 de l'ordre du jour sont reportées à une séance ultérieure.



CE-20240104-75

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE -
HOMBURG TRUST (186)

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2023-0135 de Homburg Trust (186), propriétaire, à l'effet de permettre la rénovation d'un bâtiment commercial d'un étage sur le lot 2 925 714 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2023-309.

(SD-2023-6365)

CE-20240104-76

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - 9210-
7648 QUÉBEC INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale PI-2022-0231 de 9210-7648 Québec inc., propriétaire, à l'effet de permettre le lotissement et la construction d'une habitation multifamiliale isolée de 6 étages sur les lots 5 243 727 et 5 176 334 (lot projeté 6 306 560) du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2023-321.

(SD-2023-6368)

CE-20240104-77

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - LES
HABITATIONS COLONIALES INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2023-0013 de Les Habitations Coloniales inc., propriétaire, à l'effet de permettre la construction d'une habitation trifamiliale isolée de 3 étages sur le lot 1 636 816 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2023-311.

(SD-2023-6370)

CE-20240104-78

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - COSIMO
FILICE



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2023-0123 de M. Cosimo Filice, propriétaire, à l'effet de permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée d'un étage sur le lot 6 424 283 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2023-312.

(SD-2023-6371)

CE-20240104-79

**DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE -
ROBERTO PALMIERI ET NATALINA FRATARCANGELI**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2023-0136 de M. Roberto Palmieri et Mme Natalina Fratarcangeli, propriétaires, à l'effet de permettre l'agrandissement et la rénovation d'une habitation unifamiliale isolée d'un étage sur le lot 2 000 768 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2023-314.

(SD-2023-6374)

CE-20240104-80

**DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE -
JAOUAD BENAZZOUZ ET MARIAM ZAITOUNI**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2023-0145 de M. Jaouad Benazzouz et Mme Mariam Zaitouni, propriétaires, à l'effet de permettre l'agrandissement d'une habitation unifamiliale jumelée de 2 étages sur le lot 1 220 842 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2023-315.

(SD-2023-6375)

Les discussions sur les points 43.16 et 43.17 de l'ordre du jour sont reportées à une séance ultérieure.

CE-20240104-81

INSTALLATION - SIGNALISATION



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser l'installation de panneaux de signalisation pour interdire le virage à droite au feu rouge à l'approche est et ouest de l'intersection du boulevard Saint-Martin et de la rue Notre-Dame-de-Fatima, dont les détails apparaissent au plan de signalisation et à la liste des enseignes portant le numéro 23-SI/206 préparés par le Service de l'ingénierie le 24 octobre et 10 novembre 2023;

d'autoriser le Service des travaux publics à effectuer l'installation de cette signalisation;

d'autoriser le Service de l'ingénierie à procéder à la distribution d'affichettes de porte pour informer les citoyens concernés du changement de signalisation.

(SD-2023-5650)

CE-20240104-82

AUTORISATION - MANDAT - CONTRAT DOS-482

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser Cima+ s.e.n.c. à effectuer la surveillance durant la réalisation des travaux d'aménagement d'un système de contrôle à l'exutoire des deux sections du bassin de rétention Rossignols, composé d'un regard et d'un déversoir avec un orifice et un trop-plein d'urgence, au montant de 80 558,28 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-482, lot 3;

conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-1768 par le conseil municipal.

(CT:1777175)
(SD-2023-6014)

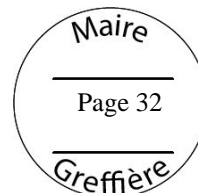
CE-20240104-83

AUTORISATION - MANDAT - CONTRAT SP-30143

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser Cima+ s.e.n.c. à effectuer le soutien technique durant la réalisation des travaux d'aménagement d'un système de contrôle à l'exutoire des deux sections du bassin de rétention Rossignols, composé d'un regard et d'un déversoir avec un orifice et un trop-plein d'urgence, au montant de 14 889,26 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat SP-30143, lot 1;



conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-1768 par le conseil municipal.

(CT:1777175)
(SD-2023-6014)

CE-20240104-84

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-13027-F - CONTRATS DOS-482
ET SP-30143

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13027-F, un montant de 87 200 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 20 ans, conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-1768 par le conseil municipal.

(CT:1777175)
(SD-2023-6014)

CE-20240104-85

RECOMMANDATION AU CONSEIL - RATIFICATION ET
AUTORISATION - DÉPÔT - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE -
PROGRAMME DE RÉSILIENCE ET D'ADAPTION FACE AUX
INONDATIONS

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance du programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI), volet aménagements résilients;

ATTENDU QUE la Ville s'engage à respecter toutes les modalités du PRAFI;

ATTENDU QUE la Ville s'engage également, si une aide financière pour son projet est obtenue, à payer tous les coûts non admissibles au PRAFI associés à projet, y compris tout dépassement de coûts, la part des coûts admissibles qui n'est pas subventionnée et qui lui incombe, ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien de l'infrastructure ou de l'aménagement subventionné;

ATTENDU QUE la Ville doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer son engagement à respecter les modalités du programme qui lui sont applicables ainsi que les coûts non admissibles au PRAFI et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil:



de ratifier et d'autoriser le Service de l'ingénierie à déposer une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du programme de résilience et d'adaptation aux inondations (PRAFI), volet aménagements résilients;

de confirmer son engagement à:

respecter les modalités du programme de résilience et d'adaptation aux inondations (PRAFI), volet aménagements résilients;

payer tous les coûts non admissibles au PRAFI associés au projet, y compris tout dépassement de coûts, la part des coûts admissibles qui n'est pas subventionnée et qui lui incombe ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien de l'infrastructure ou de l'aménagement subventionné;

d'autoriser la directrice du Service de l'ingénierie à signer pour et au nom de la Ville le document requis aux fins des présentes, de prescrire que ce document ne requiert pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière.

(SD-2023-6175)

CE-20240104-86

**RECOMMANDATION AU CONSEIL - AUTORISATION -
DÉPÔT - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME
PRIMEAU 2023**

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil:

de s'engager à respecter les modalités du guide qui s'applique à la Ville et à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout



contrat conclu par la Ville pour la réalisation des travaux;

de s'engager à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

de s'engager à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus, à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023 ainsi que tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet et tout dépassement de coûts;

d'autoriser le Service de l'ingénierie à déposer auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), une demande d'aide financière dans le cadre du programme PRIMEAU 2023.

(SD-2023-6348)

CE-20240104-87

INSTALLATION - SIGNALISATION

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser l'installation de la signalisation pour réserver un espace de stationnement pour personnes atteintes de déficience physique, face au 5015, boulevard Samson, dont les détails apparaissent au plan de signalisation et à la liste des enseignes portant le numéro 23-SI/238 préparés par le Service de l'ingénierie le 16 novembre 2023;

d'autoriser le Service des travaux publics à effectuer l'installation de cette signalisation;

d'autoriser le Service de l'ingénierie à procéder à la distribution d'affichettes de porte pour informer les citoyens concernés du changement de signalisation.

(SD-2023-6398)

CE-20240104-88

INSTALLATION - SIGNALISATION

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser l'installation des panneaux de signalisation pour interdire le stationnement sur les rues Paul-É.-Duplessis, Claude-Martineau et François-Beaucourt, dont les détails apparaissent au plan de signalisation et à la liste des enseignes portant le numéro 23-SI/017 préparés par le Service de l'ingénierie le 14 novembre et le 12 décembre 2023;

d'autoriser le Service des travaux publics à effectuer l'installation de cette signalisation;

d'autoriser le Service de l'ingénierie à procéder à la distribution d'affichettes de portes pour informer les citoyens concernés du changement de signalisation.

(SD-2023-6412)

CE-20240104-89

RECOMMANDATION AU CONSEIL - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

ATTENDU QUE le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les lois et les règlements en vigueur et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE les projets mentionnés et déposés relativement à ce programme sont estimés à 438 000 \$, et que l'aide financière demandée au ministère est de 350 000 \$;

ATTENDU QUE la Ville doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au montant de 88 000 \$ au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil:

d'autoriser le Service de l'ingénierie à déposer une demande d'aide financière au montant de 350 000 \$ auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable, dans le cadre du programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) pour le projet d'implantation de systèmes de feux rectangulaires à clignotement rapide;

de confirmer sa contribution financière au montant de 88 000 \$ et de s'engager à respecter les modalités d'application en vigueur, et de reconnaître, qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

d'autoriser le directeur du Service de l'ingénierie à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes, de prescrire que ces documents ne requièrent pas la signature de la



greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière.

(SD-2023-6544)

CE-20240104-90

RECOMMANDATION AU CONSEIL - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

ATTENDU QUE le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les lois et les règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE les projets mentionnés et déposés relativement à ce programme sont estimés à 1 895 000 \$, et que l'aide financière demandée au ministère est de 350 000 \$;

ATTENDU QUE la Ville doit autoriser le dépôt de la demande financière, confirmer sa contribution financière au montant de 1 545 000 \$ au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

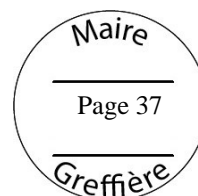
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil:

d'autoriser le Service de l'ingénierie à déposer une demande d'aide financière au montant de 350 000 \$ auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable, dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) pour l'implantation de dos d'âne allongés;

de confirmer sa contribution financière au montant de 1 545 000 \$ et de s'engager à respecter les modalités d'application en vigueur, et de reconnaître, qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

d'autoriser le directeur du Service de l'ingénierie à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes, de prescrire que ces documents ne requièrent pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière.



(SD-2023-6545)

CE-20240104-91

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION -
RÈGLEMENT L-13091

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-13091 modifiant le Règlement numéro L-10836 prévoyant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Laval.

(SD-2023-6041)

CE-20240104-92

RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPÔT - PROJET DE
RÈGLEMENT L-13091

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de prendre acte du Règlement numéro L-13091 modifiant le Règlement numéro L-10836 prévoyant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Laval.

(SD-2023-6041)

CE-20240104-93

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13091

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander à la greffière ou à la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-13091 modifiant le Règlement numéro L-10836 prévoyant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Laval.

(SD-2023-6041)

CE-20240104-94

PROTOCOLE D'ENTENTE - SERVICE DES LOISIRS SAINTE-
BÉATRICE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



d'approuver l'entente d'aide financière à intervenir entre la Ville de Laval et le Service des loisirs Sainte-Béatrice concernant la réalisation du projet de regroupement des organismes de loisirs de quartier de Laval, au montant de 22 900 \$;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1778694)
(SD-2023-6265)

CE-20240104-95

**AUTORISATION - RETRAIT - VOLET PROGRAMME
D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX GROUPEMENTS DE
LOISIRS POUR LES AÎNÉS**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le retrait du volet aide au fonctionnement du «Programme d'assistance financière aux groupements de loisirs pour les aînés» inclus dans le Programme d'assistance financière dans le domaine des loisirs et de la vie communautaire, et ce, à partir de l'année 2024.

(SD-2023-6313)

CE-20240104-96

SUBVENTION - HOCKEY RÉGION LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'octroyer une subvention au montant de 20 000 \$ à Hockey Région Laval afin de couvrir les frais de relocalisation des événements qui ont été touchés par la grève des cols bleus du 15 au 17 décembre 2023.

(CT:1779042)
(SD-2023-6323)

CE-20240104-97

**RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION -
ADDENDA NUMÉRO 1 - ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE -
CULTURE LAVAL**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'approuver l'addenda numéro 1 à l'entente d'aide financière à intervenir entre Ville de Laval et Culture Laval, attribuée dans le cadre de l'entente de développement culturel



intervenue entre la Ville de Laval et la ministre de la Culture et des Communications pour le programme d'aide aux initiatives de partenariat (MCC) 2021-2023, pour le projet «Mise en oeuvre du plan d'action 2022-2023 de Culture Laval»;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2023-6422)

CE-20240104-98

LISTE DES BÉNÉFICIAIRES - AIDE FINANCIÈRE DE MOINS DE 5 000 \$ - NOVEMBRE 2023

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte de la liste des bénéficiaires pour lesquels une aide financière de moins de 5 000 \$ a été versée par le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social en novembre 2023, telle que préparée par ce service de 15 décembre 2023.

(SD-2023-6493)

CE-20240104-99

RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPUI - PROJETS - CENTRES DE SERVICES SCOLAIRE DE LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'appuyer les projets du Centre de services scolaire de Laval afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air, soit:

Centre CQPEL - Ajout d'un gymnase simple et des services connexes;

IPIQ - Ajout d'un gymnase simple attaché au bâtiment et services connexes;

École secondaire Mont-de-la-Salle - Ajout d'un gymnase double et des services connexes;

Centre le Tremplin - Mise aux normes de la ventilation (gym) et remplacement de l'enveloppe;

de confirmer que ces sites pourront être utilisés par les citoyens et organismes lavallois dans le cadre de notre entente-cadre d'utilisation commune des espaces, immeubles et équipements à des fins publiques actuelle ainsi que son renouvellement prévu en 2025.

(SD-2023-6523)



CE-20240104-100

RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPUI - PROJET DE RÉFECTION - COLLÈGE MONTMORENCY

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'appuyer le projet de réfection du terrain synthétique et de ses commodités du Collège Montmorency dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures sportives, récréatives et de plein air du ministère de l'Éducation;

de confirmer que ce site pourra être utilisé par les citoyens et organismes lavallois dans le cadre de notre entente actuelle d'utilisation ainsi que son renouvellement prévu en 2025.

(SD-2023-6525)

CE-20240104-101

SUBVENTION - ORGANISMES LAVALLOIS - PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER PONCTUEL AUX PROJETS SPÉCIAUX

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'octroyer une subvention au montant de 21 000 \$ à 5 organismes lavallois identifiés à la liste jointe au sommaire décisionnel, dans le cadre du Programme de soutien financier ponctuel aux projets spéciaux - CCRP-PS-2024.

(CT:1777755)
(SD-2023-6120)



À 9 h 41, tous les points ayant été considérés, M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, déclare la séance close.

M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif

Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim